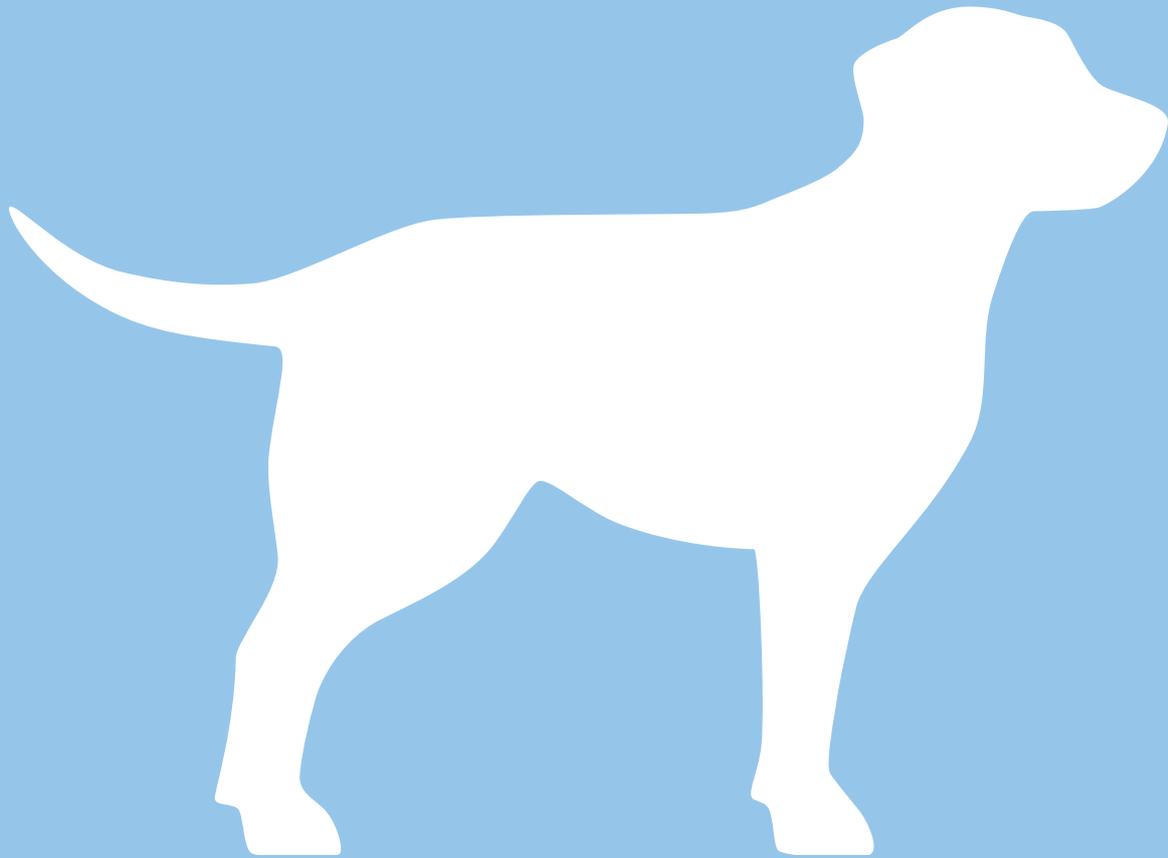




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office vétérinaire fédéral OVF



Chiens



**mon animal
j'en prends
soin.ch**

Table des matières

Mon chien, j'en prends soin!	3
Tout sur le chien	4
Exercice	4
Espace et aire de repos	5
Nourriture et eau	5
Sociabilité	6
Le chien et l'Homme	7
Un achat qui demande réflexion	7
Former les détenteurs de chiens	8
Chiens et enfants	9
Jeux et occupations	10
Identification	10
En voyage	11
Santé et interventions	12
Reproduction et élevage	12
Annexe	13

Tenez-vous informés en vous abonnant à nos newsletters sur www.ovf.ch.
Informations actualisées sur le site www.monanimaljenprendssoin.ch

Mon chien, j'en prends soin!

La Suisse recense près d'un demi-million de chiens. Le chien est probablement l'animal avec lequel l'Homme entretient la relation la plus étroite. Il est donc d'autant plus important de bien connaître ses besoins pour y répondre correctement.

«Meilleur ami de l'Homme», «compagnon fidèle», «protecteur», «animal généreux», mais aussi «clébard», «molosse», «tueur», «bête de combat»... Le chien suscite des émotions – positives comme négatives.

[> Formation des propriétaires de chiens](#)

[> Les éducateurs canins reconnus dans votre région](#)

[> Protection Suisse des Animaux PSA: Publications](#)

Une chose est sûre: le chien descend du loup. L'environnement social de la meute a développé chez les loups une sensibilité aiguë: pour ces animaux, il est vital de savoir évaluer correctement l'humeur de leurs congénères. Le chien a également hérité de cette faculté unique, qui lui permet de ressentir l'humeur de l'Homme et d'y réagir. Il est d'ailleurs le seul animal de compagnie chez qui ce sens est aussi développé.

Vous aimeriez avoir un chien? La législation sur la protection des animaux prévoit désormais une formation obligatoire pour tous les propriétaires canins: avant d'acquérir votre animal, vous devrez suivre un cours d'information, puis vous effectuerez avec votre chien une formation pratique dans la première année suivant son acquisition. Ce cours de base en cinq leçons ne peut être dispensé que par un spécialiste qualifié. Vous apprendrez à connaître les besoins et les comportements de votre chien, ainsi qu'à contrôler votre animal dans toutes les situations de la vie quotidienne; vous obtiendrez une attestation de compétences.

Tout sur le chien

Dogues ou caniches, les chiens descendent du loup et ont tous conservé de nombreuses caractéristiques de leur ancêtre.

Comme les loups, les chiens sont des animaux extrêmement sociables, qui vivent en meute. Celle-ci leur apporte tout ce dont ils ont besoin: protection, environnement social, nourriture, chaleur, possibilités de reproduction. Chaque loup – ou chaque chien – sait exactement quelle place il occupe au sein de la meute. Lorsque ce n'est pas le cas, l'animal, mal à l'aise, tente de déterminer son rang.

Les loups chassent en meute, et s'attaquent à des proies de grande taille telles que l'élan ou le cerf. Ce mode opératoire leur permet de tuer des animaux contre lesquels, seuls, ils seraient impuissants. A l'instar de leurs ancêtres, les chiens se sentent plus forts au sein de leur «meute», qu'il s'agisse de congénères ou de leur famille d'accueil. Une force qui les rend plus téméraires, pour le meilleur comme pour le pire.

Comme les loups, les chiens sont avant tout carnivores. Chaque partie de chasse n'étant pas nécessairement fructueuse, le loup est capable d'ingurgiter l'équivalent de 10 à 20 % de sa masse corporelle au cours d'un seul repas: son estomac est très extensible. On observe chez les chiens domestiques des comportements similaires à ceux des loups, comme l'enfouissement de la nourriture, la chasse à la souris et la traque de plus gros animaux, comme les chats.

Les loups sont très mobiles: lorsqu'ils chassent, ils peuvent parcourir de longues distances en l'espace d'une nuit, au trot ou au galop. Les chiens eux aussi ont besoin de beaucoup d'exercice pour rester en bonne santé.

Chiens \ Tout sur le chien \ **Exercice**

Exercice



Le chien a besoin de beaucoup d'exercice et doit être sorti quotidiennement.

Le chien influence l'organisation quotidienne de son propriétaire. Qui le sort matin, midi et soir? Qui s'en occupe? Il est déconseillé aux personnes célibataires exerçant un emploi à plein temps d'adopter un chien: celui-ci ne devrait jamais être laissé seul à la maison toute la journée. Le chien aime en effet passer le plus de temps possible auprès de sa famille.

En vertu de l'ordonnance sur la protection des animaux, le chien doit être sorti tous les jours, en fonction de ses besoins en termes de mouvement. Lors de ces sorties, il doit aussi, dans la mesure du possible, pouvoir courir sans laisse. Si les sorties ne sont pas possibles, le chien doit disposer d'espace pour se dépenser.

Les chiens ne doivent pas être attachés toute la journée et doivent pouvoir s'ébattre librement durant au moins cinq heures par jour. Pendant le laps de temps où ils sont attachés, ils doivent être détenus sur une surface d'au moins 20 m², attachés à une chaîne courante qui leur permette de se mouvoir. L'usage du collier étrangleur est proscrit.

Il est conseillé d'habituer les chiens au transport en voiture et en train dès leur plus jeune âge. Le chien aime accompagner ses maîtres en sortie et supporte mal de rester plusieurs heures seul à la maison. Attention: les chiens possèdent très peu de glandes sudoripares et sont donc très sensibles à la chaleur. Il ne faut donc jamais laisser un chien enfermé dans une voiture en été ou lorsqu'il fait chaud.

[> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux \(OPAn\)](#)

Art. 71

Espace et aire de repos

Vaut-il mieux garder un chien en appartement ou en chenil?
La détention en appartement est plus adaptée aux besoins du chien que la détention en chenil, soumise à des règles strictes.

La détention en appartement ou en maison répond au besoin du chien d'évoluer au sein de sa «meute». Le chien d'appartement ou de ferme a besoin d'un lieu de repos fixe. Le lieu de repos doit être à l'abri des courants d'air, relativement calme mais tout de même proche des activités de la famille, sans quoi le chien se sentirait exclu de la «meute».

En chenil ou en box, les chiens ne doivent pas être isolés. Il est impératif qu'ils puissent avoir des contacts directs avec leurs congénères. Selon la taille du chien, le box doit mesurer 4, 8 ou 10 m² au moins, en chenil 6, 8 ou 10 m² au moins (voir les données précises dans l'ordonnance sur la protection des animaux, annexe 1, tableau 19). Les chenils doivent être équipés de niches ou d'abris pour que les animaux puissent s'y retirer et se protéger en cas d'intempéries. Ils doivent également posséder des aires de repos surélevées garnies de matériaux adaptés. Les sols perforés sont à proscrire. Les chenils adjacents doivent être munis d'écrans appropriés.

> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn)

Art. 72

Annexe 1, tab.10

Nourriture et eau

Le chien est avant tout carnivore. Il est par ailleurs impératif qu'il ait toujours de l'eau fraîche à sa disposition.

La nutrition canine repose sur une alimentation complète. La dose de nourriture distribuée au chien doit être calculée afin que celui-ci reçoive la quantité exacte dont il a besoin. Il peut s'accommoder des restes de vos repas, sans toutefois que ceux-ci représentent plus d'un quart de son alimentation. Le chien se révèle parfois si convaincant dans son rôle de mendiant affamé que les membres de la famille ont souvent de la peine à lui résister... Conséquence: de nombreux chiens prennent du poids de manière excessive et tombent malades.

Il est donc important de nourrir le chien avec modération et en fonction de sa taille. Les restes ne doivent en aucun cas être directement transférés de la table à la gamelle du chien.

Le chien éprouve un grand besoin de mastiquer. Son alimentation ne lui permettant que trop rarement de satisfaire ce besoin, il aime de temps à autre

mâcher une oreille de porc, un os en peau de buffle ou un véritable os d'animal. Il faut toutefois se montrer prudent avec les os de poulet ou autres os fragiles, car les éclats pointus peuvent rester coincés dans sa gorge et nécessiter l'intervention du vétérinaire. Une grande consommation d'os peut provoquer des troubles digestifs.

Enfin, le chien doit avoir accès en permanence à de l'eau fraîche.

Sociabilité

Il est essentiel que les chiens côtoient intensivement, dès leur plus jeune âge, leurs congénères et les êtres humains. Cela représente la seule manière pour eux de les identifier par la suite comme des partenaires sociaux.

Les chiens doivent s'habituer à la compagnie des êtres humains entre la 3^e et la 12^e semaine de leur vie. S'ils n'entrent en contact avec aucun être humain au cours de cette période d'imprégnation, ils ne pourront jamais véritablement s'intégrer dans une communauté humaine.

Le chiot doit rester au moins 8 semaines en compagnie de sa mère et des autres chiots de la portée: le respect de cette durée est essentiel au développement d'un comportement canin normal.

De nombreux chiens importés illégalement de l'étranger et vendus en Suisse par des intermédiaires peu fiables sont séparés trop jeunes de leur mère et seront par la suite incapables d'adopter un comportement normal.

Ensuite, il est conseillé d'approfondir et de consolider la socialisation du chien à l'aide de cours pour chiots et jeunes chiens. Ce travail est indispensable pour que l'animal puisse vivre sans stress ni accident dans notre société occidentale, caractérisée par une forte densité de population humaine et canine.

Le comportement social du chien est très variable. Il est largement influencé par l'éducation et la présence d'une structure sociale. Une meute repose sur une dynamique au sein de laquelle chaque individu tente sans cesse d'améliorer sa position sociale. La «meute» que représente la famille du chien doit lui offrir une structure sociale bien définie. Ce n'est que lorsque

le chien connaît son rang au sein de la meute qu'il acquiert la sécurité nécessaire qui lui permettra de ne pas devenir le tyran de la famille ni un chien mordeur dangereux. Le chien doit entretenir un contact quotidien avec l'être humain, et si possible avec d'autres chiens. En chenil, les chiens doivent être détenus au moins par deux. Quiconque possède un chien est tenu d'appliquer des mesures préventives afin que son animal ne mette pas en danger des êtres humains ou des animaux.

> 455.1 Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn)

Art. 70

Le chien et l'Homme

Le chien compte parmi les plus vieux compagnons de l'Homme: cela fait au moins 12 000 ans qu'il vit avec lui.

Le loup et l'Homme ont-ils appris à s'apprécier en conjuguant leurs qualités respectives de chasseur? Le loup a-t-il recherché la proximité de l'Homme pour se nourrir de ses déchets? Ou ce dernier a-t-il adopté des louveteaux? S'il existe un grand nombre de théories sur la rencontre entre l'Homme et le loup, on dispose de peu d'informations fiables sur la question.

Une chose est sûre: l'Homme et le loup présentaient dès le départ quelques affinités! Comme le loup, l'Homme est un être social. Un clan humain préhistorique comptait entre 10 et 40 membres, soit environ le même nombre qu'une meute de loups. Il était donc relativement facile pour un loup apprivoisé de trouver sa place au sein d'une «meute humaine».

Au fil des millénaires, le chien s'est extraordinairement bien adapté à l'Homme, sans pour autant renier sa part de loup. On sait que le chien perçoit les changements d'humeur les plus minimes chez les êtres humains avec lesquels il vit, et maîtrise étonnamment bien le langage humain: selon de récentes études, un chien peut comprendre jusqu'à 200 mots!

Tout cela a naturellement contribué au mythe du chien «meilleur ami de l'Homme». Aujourd'hui, de nombreuses personnes attribuent à leur chien des qualités quasi-humaines! Ils ne voient plus en lui le loup apprivoisé, mais le compagnon dont ils ont tant rêvé. Mais lorsque les fantasmes prennent le pas sur la connaissance réelle de l'animal, il faut s'attendre à des conflits, dont souffrira l'être humain comme le chien.

Chiens \ Le chien et l'Homme \ **Un achat qui demande réflexion**

Un achat qui demande réflexion



Avant d'acquérir un chien, vous êtes tenu de suivre un cours pour parfaire vos connaissances sur la détention des chiens et sur la manière de les traiter. Commencez par étudier le chien, ses particularités et ses besoins.

Demandez-vous si vous êtes prêt à éduquer correctement votre chien et si vous en êtes capable. Cela est indispensable, car si vous n'inculquez pas des règles claires à votre animal, il peut devenir un problème dans nos villes densément peuplées.

Acceptez-vous de vous en occuper au cours des 10 à 15 prochaines années? Vous devrez faire de nombreuses promenades quotidiennes avec lui, jouer fréquemment, l'observer, corriger ses éventuels problèmes de comportement et le soigner lorsqu'il sera malade.

N'oubliez pas le coût d'un chien. Le prix d'acquisition n'en représente qu'une part minime: les chiens doivent être nourris tous les jours, ils ont besoin d'infrastructures et d'un suivi par un vétérinaire, ne serait-ce que pour les vermifuges et les vaccins.

Un chien ne doit jamais être un cadeau irréfléchi, par exemple à un enfant. Si les enfants grandissent vite, le chien aura toujours besoin de quelqu'un qui veille sur lui. Par ailleurs, vivez-vous de manière suffisamment stable pour entretenir un chien pendant les 10 prochaines années? Que faire si vous déménagez ou acceptez un nouvel emploi qui vous laisse moins de temps libre?

Une fois votre décision prise, achetez votre chien auprès d'un éleveur à qui vous faites confiance ou dans un refuge. Rendez visite plusieurs fois au chien que vous souhaitez acquérir et faites connaissance avec lui. Il est dans votre intérêt de connaître l'animal avec lequel vous allez passer plusieurs années. En vertu de l'ordonnance sur la protection des animaux, les futurs détenteurs de chien doivent fournir une attestation de compétences sur la détention des chiens et sur la manière de les traiter. Les personnes prouvant qu'elles ont déjà détenu un chien en sont dispensées. Dans l'année suivant l'acquisition du chien, le détenteur doit fournir la preuve qu'il contrôle son chien dans les situations quotidiennes.

Former les détenteurs de chiens



L'existence d'un chien est étroitement liée à celle de son maître. Pour apprendre à vivre avec son chien, le futur propriétaire est tenu de suivre une formation. Cette mesure s'applique à tous les propriétaires de chiens et à tous les types de chiens.

Formation théorique avant l'achat d'un chien:

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins cinq heures, l'informerait sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent.

Entraînement avec le chien:

Toute personne qui achète un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre un cours de formation pratique dans l'année consécutive à l'acquisition de l'animal. Ce cours est l'occasion de transmettre au propriétaire du chien quelques notions de base sur le contrôle de son animal dans les situations du quotidien et sur son éducation, sur les remèdes aux éventuels problèmes de comportement du chien et sur l'identification des situations à risque et la manière de les désamorcer. Ce cours pratique dure au minimum 4 heures.

[> Des questions sur la formation des propriétaires de chien?](#)

[Toutes les réponses ici...](#)

[> Vous souhaitez dispenser des cours obligatoires pour propriétaires de chiens? Marche à suivre ici...](#)

[> Questions fréquentes relatives aux cours pour éducateurs canins](#)

[> Formateurs reconnus de détenteurs de chiens et organisations reconnues pour former des personnes qui seront habilitées à former des détenteurs de chiens](#)

Cette page indique où sont organisés des cours pour détenteurs de chiens à proximité de votre domicile.

Chiens et enfants

Les propriétaires de chien doivent prendre les mesures préventives nécessaires pour que le chien ne mette pas en danger des êtres humains et/ou des animaux. Les chiens ne mordent que rarement, et le cas échéant, ils s'attaquent avant tout à leurs congénères. Lorsqu'un chien mord un être humain, il s'agit souvent d'un enfant.

Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, les vétérinaires, les médecins, les responsables de pension ou de refuge, les organes des douanes et les éducateurs canins sont tenus d'annoncer au service cantonal compétent les cas dans lesquels un chien a gravement blessé des êtres humains ou des animaux ou présente des signes d'un comportement excessivement agressif.

Les enfants sont les premières victimes des morsures de chiens et les blessures au visage ou à la gorge sont plus fréquentes que chez les adultes. Souvent, la morsure est infligée par un chien que l'enfant connaît déjà, voire avec lequel il vit.

Lorsqu'un enfant en bas âge vit dans la même maison qu'un chien, il ne doit jamais rester seul en sa compagnie car il pourrait se faire mordre. A la naissance d'un enfant, le maître doit clairement signifier au chien que la chambre du bébé lui est interdite.

A l'inverse, l'adulte responsable doit apprendre le plus tôt possible à l'enfant à laisser l'animal tranquille lorsqu'il mange ou qu'il se trouve sur son aire de repos, et à respecter immédiatement les signaux de menace (grognement, par exemple). Les enfants ne doivent pas s'approcher d'un chien inconnu sans demander la permission à son propriétaire.

L'enfant perçoit le chien de la manière dont les adultes le lui transmettent. Si ces derniers lui présentent l'animal uniquement comme une peluche à câliner, l'enfant s'attendra exclusivement à un comportement amical de sa part. Par conséquent, il est important d'apprendre dès le début à l'enfant à respecter le chien et à adopter les comportements adéquats en sa présence.

Jeux et occupations

Comme le jeune loup, le chien aime jouer, surtout avec les membres de sa meute.

Pour un chien, une bonne journée est synonyme de mouvement et d'occupation. En effet, les chiens ont besoin d'être stimulés non seulement par des activités physiques, mais également par le jeu ou des ordres, qui sollicitent son intelligence et renforcent par la même occasion la relation entre chien et maître.

Le chien aime jouer avant tout avec les membres de sa meute. Soyez donc un bon membre de meute: jouez suffisamment avec votre chien ou faites-lui pratiquer un sport canin pour qu'il puisse se dépenser physiquement. Pour un chien, une activité physique insuffisante est aussi néfaste qu'un manque de contacts sociaux. Les chiens ont des sens très développés et des facultés d'apprentissage et de pensée étonnantes. Il est dommage – et même mauvais – de ne pas proposer d'activités à son chien.

Remarque: rien n'empêche de laisser un enfant jouer avec un chien, mais à la condition qu'ils soient familiarisés l'un avec l'autre et surveillés par un adulte.

Le jeu sert également à éduquer le chien. Par exemple, l'apprentissage de la recherche de personnes ensevelies est assimilé à un jeu, dans le cadre duquel les chiens utilisent leur excellent odorat. Vous aussi, vous pouvez

apprendre beaucoup à votre chien par le jeu, en lui montrant les bonnes manières à adopter dans le monde des humains. Pour que l'éducation par le jeu porte ses fruits, il faut savoir récompenser au bon moment.

Les mesures extrêmes, telles que les punitions, les coups ou l'utilisation de colliers de force, sont interdites. Ce type de colliers ne recouvre pas uniquement les colliers dotés de pointes métalliques, mais également ceux qui sont munis d'éléments destinés à infliger des douleurs au chien. Le travail de défense du maître est en principe interdit, car il implique un entraînement à l'attaque. Il est cependant permis pour les chiens d'intervention utilisés par l'armée ou la police par exemple. Il est également permis pour les chiens destinés aux compétitions sportives. Dans ce cas, la formation doit être dispensée par des organisations agréées par l'OVF selon un règlement de formation et d'examen également approuvé par l'OVF.

Identification

Depuis 2007, tous les chiens de Suisse doivent être identifiés de manière claire et fiable et être enregistrés dans la base de données ANIS. Lors de l'identification, le vétérinaire émet un passeport pour animaux de compagnie, qui devra être présenté lors des voyages. Les chiens, les chats et les furets doivent être identifiés avec une puce électronique ou un tatouage pour les voyages dans l'Union européenne ainsi que dans un certain nombre de pays.

L'identification permet de distinguer chaque chien. Cette mesure facilite les enquêtes menées suite à des accidents par morsures, à des cas d'épizooties ou lorsque des animaux se sont échappés, ont été maltraités ou abandonnés.

Identification de chiens et de chats lors d'un voyage:

Les chiens, les chats et les furets doivent être identifiés avec une puce électronique ou un tatouage pour les voyages dans l'Union européenne ainsi que dans

un certain nombre de pays. Si des chiens ou des chats sont emmenés dans un pays où sévit la rage urbaine, l'une des exigences suisses lors du retour est l'identification des animaux.

[> ANIS, la banque de données des animaux de compagnie marqués](#)

[> Formation des propriétaires de chiens](#)

[> Les éducateurs canins reconnus dans votre région](#)

En voyage

Les propriétaires de chien qui partent en vacances ont deux possibilités: placer leur animal dans une pension ou le prendre avec eux.

Le chien ne doit sous aucun prétexte rester seul à la maison lorsque son propriétaire part en vacances. Un voisin chargé de le nourrir, même animé des meilleures intentions, ne pourra pas remplacer les membres de la famille.

Si le chien a déjà séjourné dans une pension sérieuse au cours de sa jeunesse, il n'aura aucun problème à y retourner. En pension, les animaux doivent être pris en charge par des personnes ayant reçu la formation nécessaire, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux.

Pour emmener son chien en voyage, plusieurs règles sont à respecter:

- Si vous devez faire un long trajet en voiture, votre chien doit pouvoir boire de l'eau et se rafraîchir régulièrement. Des pauses régulières et de courtes promenades lui facilitent le voyage.
- Si vous transportez votre chien en avion, vous devez vous conformer aux dispositions de l'IATA.
- En cas de voyage à l'étranger, vous devez respecter les dispositions du pays concerné, notamment en matière de vaccination. La vaccination contre la rage est obligatoire pour vous rendre dans n'importe quel pays, même un pays de l'UE.
- Pour voyager au sein de l'UE ainsi que dans un certain nombre de pays, votre chien doit être équipé d'une puce électronique.
- Si vous devez emmener votre chien dans un pays où sévit la rage, vous devez demander à l'OVF une autorisation pour pouvoir le ramener en Suisse, faute de quoi vous risquez de devoir l'abandonner à l'aéroport.

- Dans les pays chauds, votre animal risque d'être exposé à des parasites et à des agents pathogènes inconnus. En région méditerranéenne par exemple, n'emmenez pas votre chien se promener au crépuscule sur la plage. Les moustiques, très actifs à cette heure-là, risqueraient de lui transmettre la leishmaniose.
- Emportez des réserves suffisantes de la nourriture préférée de votre chien car toutes les marques ne sont pas en vente partout!

Remarque: dans les pays d'Afrique du Nord et dans d'autres pays lointains, les chiens peuvent avoir des parasites, voire être porteurs du virus de la rage. Ne laissez pas votre chien jouer avec des chiens autochtones et méfiez-vous des animaux errants.

[> Je voyage avec mon chien ou mon chat](#)

[> Voyager avec des animaux de compagnie, des aliments ou des souvenirs](#)

Santé et interventions

Un chien en bonne santé et détenu dans de bonnes conditions oppose une certaine résistance aux agents pathogènes. Il existe toutefois des risques sanitaires dont il faut tenir compte.

Certains chiens tenus en laisse réussissent d'un bond rapide à capturer une souris sur le bord du chemin. Or les souris sont porteuses de risques sanitaires: elles peuvent par exemple transmettre la toxoplasmose ou l'échinococcose.

Dans ce dernier cas, si le chien est contaminé par une souris, il répartit les œufs du ver sur tout son pelage lors de la toilette. Le chien ne contracte pas la maladie, mais l'Homme qui le caresse sans se laver les mains immédiatement après est susceptible de tomber malade. Cette pathologie, heureusement très rare, touche toutefois une douzaine de personnes par an en Suisse, dont certaines décèdent. Les chiens amateurs de souris représentent l'un des risques majeurs de transmission de l'échinococcose à l'Homme.

Les chiens, qui peuvent également contracter d'autres maladies parasitaires, doivent être régulièrement vermifugés. Les jeunes individus notamment, peuvent décéder des suites d'une infection parasitaire de grande ampleur.

Votre chien est particulièrement exposé à la maladie de Carré lors de voyages à l'étranger. Avant de placer votre animal en pension, il doit être vacciné contre les principales maladies. N'hésitez pas à vous adresser à votre vétérinaire ou au personnel de la pension pour tout complément d'information.

Reproduction et élevage

Les éleveurs canins professionnels doivent avoir suivi une formation et sont tenus de déclarer leur élevage. Toutefois, il est problématique de voir, aujourd'hui encore, de nombreux chiots venir au monde sans que cela ait été prévu, à la maison ou à la ferme.

Évitez les naissances non prévues. Si vous exercez auprès de votre animal une surveillance permanente, comme l'exige la loi, cela ne devrait pas se produire. Selon l'ordonnance sur la protection des animaux, les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre des mesures pour éviter leur reproduction incontrôlée.

Les éleveurs canins à titre professionnel doivent avoir suivi une formation adéquate et informé l'autorité cantonale de leur pratique. La question de savoir si un élevage est «professionnel» ou non doit être tranchée au cas par cas. Le texte situé dans l'annexe 1 sous le titre «Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»? Fournit les critères et les valeurs indicatives pour en décider.

Par ailleurs, l'ordonnance sur la protection des animaux interdit tout élevage visant à développer l'agressivité des animaux. L'éleveur est responsable de la bonne

socialisation des jeunes chiens envers les hommes et les autres animaux. Il doit également s'assurer que les personnes accueillant un jeune chien remplissent les conditions nécessaires en matière de détention de chiens.

Les chiots ne doivent pas être séparés de leur mère ou de leur nourrice avant leur 56^{ème} jour de vie, ces dernières devant avoir la possibilité de s'éloigner de leurs chiots.

Le croisement de chiens domestiques avec des animaux sauvages est interdit. Par ailleurs, il est illégal de croiser des chiens de race avec des loups. Enfin, les chiens destinés à des expériences doivent provenir d'un élevage spécifique, prévu à cet effet.

Annexe

Annexe 1 Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme «professionnel»?



Dans quels cas un élevage est-il à considérer comme « professionnel » ?

L'élevage « à titre professionnel » est soumis à l'annonce obligatoire et les personnes qui pratiquent un tel élevage doivent être formées. Dans l'ordonnance sur la protection des animaux qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008, l'expression « à titre professionnel » est définie comme suit : « *le commerce, la détention, la garde ou l'élevage d'animaux exercés à des fins lucratives pour soi-même ou pour des tiers ou pour couvrir ses propres frais ou ceux d'un tiers.* » Un éleveur ne peut être considéré comme poursuivant une fin lucrative que si, compte tenu des jeunes animaux qu'il cède, on peut admettre qu'il en tire un profit commercial. Les critères sont les suivants :

- l'éleveur travaille de manière planifiée, fait de la publicité, est prêt à céder les jeunes animaux à un nombre non limité de personnes,
- il vend de jeunes animaux de manière régulière, non seulement occasionnelle (valeurs indicatives : voir tableau),
- le nombre d'animaux qu'il utilise pour l'élevage ou destine à l'élevage est élevé.

Ces critères sont indicatifs du caractère « professionnel » d'un élevage. Pour prendre une décision dans un cas concret, il faut prendre en considération toutes les circonstances particulières.

Tableau:

Valeurs indicatives pour déterminer le caractère professionnel d'un élevage d'animaux de compagnie

Elevage de chiens:	vente de plus de 3 portées par année
Elevage de chats ¹ :	vente de plus de 5 portées par année
Elevage de lapins ou de lapins nains:	vente de plus de 100 lapereaux par année en tant qu'animaux de compagnie (non pour la production de viande)
Elevage de cochons d'Inde:	vente de plus de 100 jeunes par année
Elevage de souris, hamsters, rats, gerbilles:	vente de plus de 300 jeunes par année
Elevage d'oiseaux:	plus de 25 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux de grandeur inférieure ou égale aux perruches callopsittes et vente régulière de leurs jeunes plus de 10 couples reproducteurs d'espèces d'oiseaux plus grands que les perruches callopsittes (exceptions: cacatoès et aras: 5 couples reproducteurs) et vente régulière de leurs jeunes
Elevage de poissons d'ornement:	vente de plus de 1000 jeunes poissons par an
Elevage de reptiles:	vente de plus de 100 jeunes reptiles par an (exception pour les tortues: plus de 50 jeunes)

¹ La valeur indicative est plus élevée pour les chats que pour les chiens, car les portées de chatons sont généralement plus petites et moins chères que les portées de chiots